fonctionnaires et employés de l'Administration cantonale, et modifiant l'art 11 de la Loi du 22 octobre 1919 concernant le traitement des fonctionnaires ou employés nommés par le Conseil d'Etat ;

Sur la proposition du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture ;

Arrête :

De promouvoir, dès le 1er Janvier 1922, aux fonctions de Commis de première classe, Monsieur Bovey Louis, actuellement commis de IIe classe au service cantonal des Naturalisations (Département de l'Intérieur et de l'Agriculture).

Il recevra le traitement afférent à la classe IV (frs. 5000.- à 6500.-) de la loi susindiquée et subira pour la Caisse de Retraite, la retenue prévue à l'art. 8 des Statuts de la dite Caisse.

Son traitement, pour 1922, est fixé à frs. 5650.

Monuments

Le Conseil d'Etat ;

Vu l'art 3 de la Loi du 10 juin 1920 pour la conservation des monu-

du 30 Décembre 1921.

-ments et la protection des sites;

Vu les procès-verbaux et arrêtés communaux des 21 Août, 21 octobre 6, 7, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 Décembre 1921.

Vu le préavis de la com-mission des monuments et des sites du 28 Décembre 1921;

Sur la proposition du Département des Travaux Publics;

Arrête:

De classer comme monuments et sites les parcelles suivantes:

Hôtel de Ville	parcelle	4727	feuille	21
Arsenal	"	4698	"	21
Collège	"	5997	"	12
Palais de Justice	"	4271	"	12
Immeuble Taconnerie 7	"	4726	"	21
" Puits St-Pierre 4	"	4840	"	25
Immeuble Rue Calvin 11	"	4868	"	25
Clinique infantile	"	80	"	7.

Ville de Genève

Hôtel Municipal	parcelle	4728	feuille	21
Annexe Hôtel Municipal	"	4700	"	21
Immeuble Cour St Pierre	"	4946	"	22
Tour de l'Ile (horloge)	"	5608	"	36

Au 30 Décembre 1921.

Palais Eynard	parcelle	4745	feuille	18
Parc de la Grange	"	4633	"	1 index 1
Murs sous la Treille	"		"	21 du plan
Bastion de St Antoine	"	4277	"	12
Ile Rousseau	"	5613	"	37
Les Fontaines				
Du Bourg de Four	feuille	21.		
Du Puits St Pierre	"	28		
Rue Beauregard	"	19		
Du Grand Mézel	"	26		
Du Molard	"	24		
de la Fusterie	"	29		
de Longemalle	"	23		
Musée Rath	parcelle	5022	feuille	31
Pierre aux Dames	"	6159	"	18 de Jussy

Communes

Lancy	parcelle	3155,	feuille	12
Bardonnex, Commanderie	"	2689	"	6
Carouge, Fontaines.	Place du Marché, Place d'Arve, rue Ancienne, Place du Temple. feuilles 2, 3 et 11.			

Eglise Nationale protestante

Genève St Pierre	parcelle	4950,	feuille	22
Macchabées	"	4950	"	

Au 30 Décembre 1921.

Auditoire	parcelle	4718	feuille	21
Madeleine	"	4511	"	20
Ste Gervais	"	5211	"	46
Fusterie	"	5913	"	29
Avully	"	1981	"	10
Carouge	"	2391	"	3
Cartigny	"	1370	"	12
Céligny	"	1241	"	10
Chêne Bougeries	"	2350	"	14
Dardagny	"	3539	"	17
Genthod Cure	"	800	"	17
Cloche		299	"	7.
Gy	"	97	"	2
Jussy	"	1498	"	20
Malval (Dardagny)	"	3527	"	2
Peney (Satigny)	"	5798	"	35
Satigny	"	6046	"	14
Vandoeuvres	"	1335	"	11.

Eglise luthérienne allemande de Genève

parcelle 4539 feuille 20

Eglise catholique chrétienne de Genève

Ste Germain	parcelle	4928	feuille	26
Grand Lancy	"	771	"	10

Eglise catholique Romaine

Collonge-Bellerive parcelle 4734 feuille 16

du 30 Décembre 1921.

Confignon	parcelle	795	feuille	11
Onex	"	849	"	6
Corsier	"	3830	"	18
Hermance	"	1727	"	2
Hermance (Tour)	"	1683	"	3
Thônex	"	544	"	18
Grand-Saconnex	"	632	"	6
Soral	"	2066	"	6

Le Conseil d'Etat;

Fabrique

Vu l'art. 8 de la Loi fédérale sur le travail dans les fabriques du 18 juin 1914, modifiée le 27 juin 1919, et l'ordonnance du Conseil Fédéral du 5 octobre 1919;

Sur la proposition du Département du Commerce et de l'Industrie;

Arrête:

D'autoriser M. J. Alfred Chatelain fabrique de pendants et Couronnes, à exploiter des ateliers sis rue des Falaises, 2, au rez-de-chaussée, sous les réserves suivantes:

1.) Les dispositions prévues aux art 83 et 84 de l'ordonnance du Conseil Fédéral

CLASSEMENT

de Monuments et de Sites.

Du 30 Décembre 1921

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu l'art. 3 de la loi du 19 Juin 1920 pour la conservation des monuments et la protection des sites;

Vu les procès-verbaux et arrêtés communaux des 21 Août, 21 Octobre, 6, 7, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 Décembre 1921;

Vu le préavis de la Commission des monuments et des sites du 28 Décembre 1921;

Sur la proposition du Département des Travaux publics;

ARRÊTE:

De classer comme monuments et sites les parcelles suivantes:

MS 2	*Hôtel de Ville*	parcelle	4727	feuille	21
MS 3	*Arsenal*	»	4698	»	21
MS 4	*Collège*	»	5997	»	13
MS 5	*Palais de Justice*	»	4271	»	12
MS 6	*Immeuble Tuconnerie 7*	»	4726	»	21
MS 7	*Immeuble Puits-St-Pierre, 4*	»	4810	»	25
MS 8	*Immeuble rue Calvin, 11*	»	4868	»	25
MS 9	*Clinique infantile*	»	89	»	7

Ville de Genève

MS 10	*Hôtel Municipal*	parcelle	4728	feuille	21
MS 11	*Annexe Hôtel Municipal*	»	4700	»	21
MS 12	*Immeuble Cour Saint-Pierre*	»	4916	»	22
MS 13	*Tour de l'Ile* (horloge)	»	5608	»	36
MS 14	*Palais Eynard*	»	4745	»	18
MS 15	*Parc de la Grange*	feuille I, index 1 du plan			
MS 16	*Murs sous la Treille*	parcelle	3633	feuille	20
MS 17	*Bastion de Saint-Antoine*	»	4277	»	12
MS 18	*Ile Rousseau*	»	5613	»	37
	Les Fontaines				
MS 19	du Bourg-de-Four,			feuille	21
MS 20	du Puits-Saint-Pierre			»	28
MS 21	rue Beauregard			»	19
MS 22	du Grand-Mézel			»	26
MS 24	du Molard			»	21
MS 24	de la Fusterie			»	29
MS 25	de Longemalle			»	23
MS 26	*Musée Rath*	parcelle	5022	feuille	31
MS 27	*Pierre aux Dames*	parcelle	6159	feuille	18 de Genève

Communes

MS 28	*Lancy*	parcelle	3155	feuille	12
MS 29	*Bardonnex*, Commanderie	»	2689	»	6
	Carouge, Fontaines				
MS 30	Place du Marché				
MS 31	place d'Arve				
MS 32	Rue Ancienne				
MS 33	Place de Temple,			feuilles	2, 3 et 4

CLASSEMENT N° 19

26284 cms **246**

CONSERVATION DES MONUMENTS ET PROTECTION DES SITES

CITÉ

FEUILLE 12

FONTAINE DE LA PLACE DU BOURG-DE-FOUR

A. C. E. du 30. XII. 1921

ÉCHELLE 1:1000

LÉGENDE

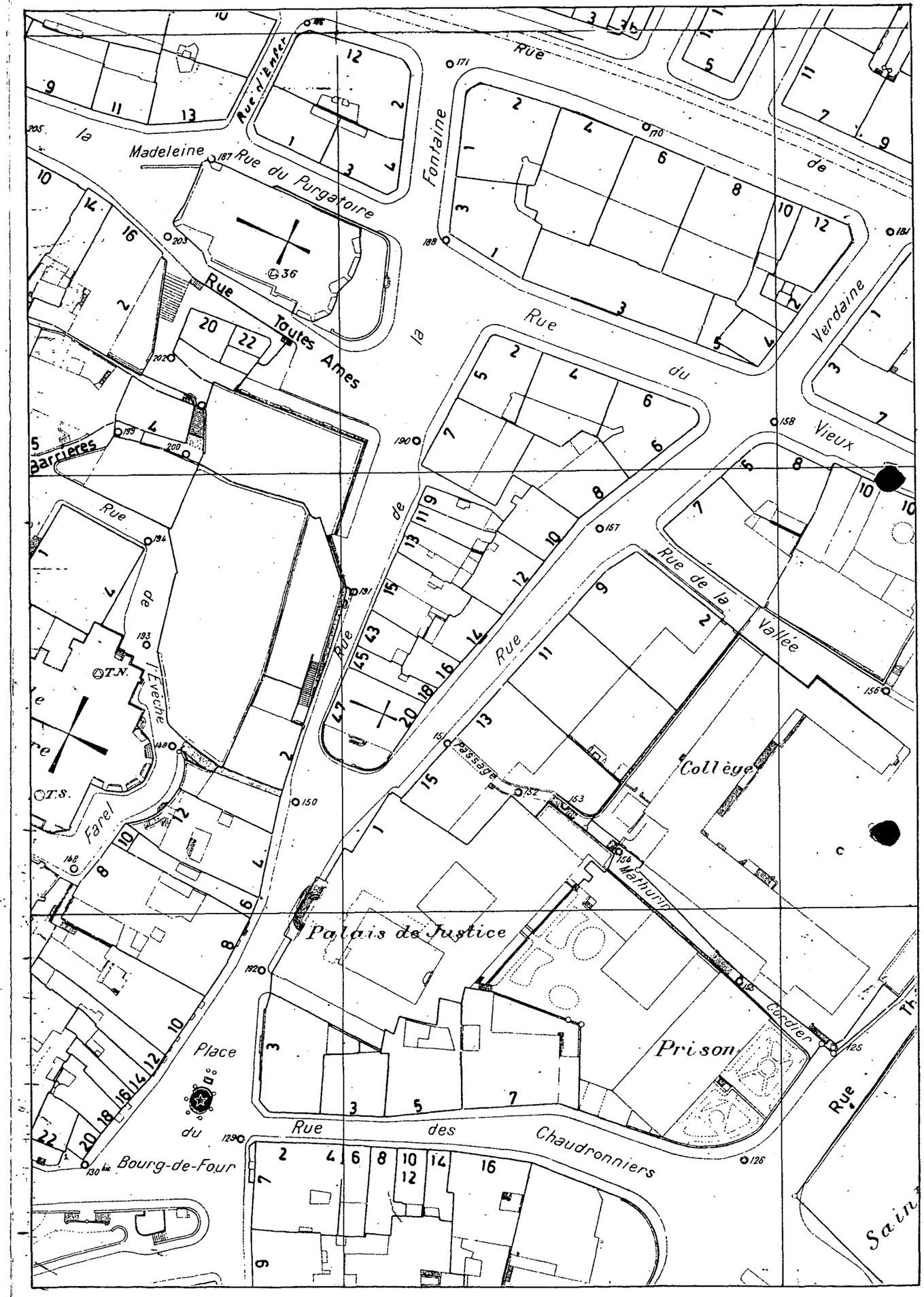
Monument classé

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DU PLAN D' AMÉNAGEMENT

OCTOBRE 1969 b.b.


Rue d'Enfer
la Madeleine
Rue du Purgatoire
Rue Toutes Ames
Rue
Fontaine de
la Verdaine
Rue du Vieux
Rue de la Vallée
Rue
Rue
Rue